



SOCIETE TELNET HOLDING

Société Anonyme faisant appel public à l'épargne

CAPITAL SOCIAL : 11.028.000 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD-1082 - TUNIS MAHRAJENE

RC: B112711998 - MF: 0496236W- M CNSS: 182223-57

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2018 A 15 HEURES

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire fixée pour le Lundi 25 juin 2018 à 15 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 - Tunis est arrêté comme suit :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2017 ;
3. Lecture du rapport des Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2017 ;
4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2017 ;
9. Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
10. Déclaration des fonctions occupées dans d'autres sociétés ; et
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalité

PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A de l'exercice clos au 31 décembre 2017 accusant un bénéfice net de **6 040 006,528 Dinars**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les opérations et conventions signalées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2017 accusant un résultat net bénéficiaire part du groupe de **17 081 479,963 Dinars** et un résultat net bénéficiaire de l'ensemble consolidé de **17 388 354,186 Dinars**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice net de l'exercice 2017 s'élevant à **6 040 006,528 Dinars**, comme suit :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende de 290 millimes brut par action d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2017 et correspondant à la somme globale de 3 198 120,000 Dinars.

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende de 210 millimes net par action d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune correspondant à la somme globale de 2 315 880,000 Dinars brut pour net à prélever sur la prime d'émission.

Soit un total dividende de **500 millimes brut par action** d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune correspondant à la somme globale de **5 514 000,000 Dinars** à prélever sur la prime d'émission et sur le bénéfice de l'exercice 2017 de la manière suivante :

Résultat bénéficiaire 2017.....	6 040 006,528
Reprise des résultats reportés antérieurs.....	-2 529 587,944
Base de la réserve légale.....	3 510 418,584
Réserve légale 5% (reliquat).....	-85 924,333
Sommes distribuables	3 424 494,251

Dotation pour le fonds social 2018.....	-180 000,000
Dividendes à distribuer.....	-3 198 120,000
Résultats reportés à nouveau	46 374,251

Actualisation de la valeur des actions rachetées par la société pour elle-même au 31 décembre 2017.....	99 372,588
Prime d'émission antérieure à 2014.....	2 401 932,776
Solde de la prime d'émission au 31 décembre 2017.....	2 501 305,364
Dividendes à distribuer.....	-2 315 880,000
Solde de la prime d'émission après distribution.....	185 425,364

Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire rappelle que conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi des finances pour la gestion de l'année 2014, le compte spécial d'investissement accusant un solde de 70 000,000 dinars et la prime d'émission accusant un solde de 2 401 932,776 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% (taux révisé suivant la loi des finances pour la gestion de l'année 2018) en cas de distribution ou d'incorporation au capital.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration des indemnités au titre de jetons de présence pour la somme nette de trente mille (30 000) Dinars au titre de l'exercice 2017 soit un montant brut de trente-sept mille cinq cents (37 500) Dinars.

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux autres Administrateurs des jetons de présence pour la somme nette de quarante mille (40 000) Dinars au titre de l'exercice 2017 soit un montant brut de cinquante mille (50 000) Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de démission du Consortium Tuniso-Koweitien de Développement « C.T.K.D » de son mandat au conseil d'administration.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission qui lui est présentée, remercie l'Administrateur démissionnaire et lui donne quitus, plein, entier et irrévocable pour les efforts qu'il a déployé dans la gestion de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de la Société HIKMA PARTICIPATIONS en qualité de nouveau Administrateur coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 09 Octobre 2017.

Le mandat d'Administrateur de la Société HIKMA PARTICIPATIONS expirera à l'issue l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La Société HIKMA PARTICIPATIONS déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance et déclare accepter son mandat d'Administrateur.

Désormais, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

1. Monsieur Sami KHOUAJA ;
2. Monsieur Mohamed FRIKHA ;
3. Monsieur Mohamed Adel GRAR ;
4. La Société HIKMA PARTICIPATIONS ; et
5. Monsieur Jean-Jacques VAN DER SLIKKE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Directeur Général pour la revente des actions de TELNET HOLDING achetées dans le cadre des contrats de régulation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 192 et 218 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions prises par le Directeur Général dans d'autres sociétés comme mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....